

<u>Délibération du conseil municipal</u> N° 2022/62

Portant modification du tableau des emplois avec mise à jour au 28.11.2022

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Représentés : 4 Votants : 19 Absent : 0

Date de la convocation : 24.11.2022 Date affichage : 01.12.2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

<u>Présents</u>: Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Sabine FONTANILLE Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Magali ATLAN, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Nathalie WETTER, Ludovic ODRAT, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER, Denis CAREL

Procurations:

Bernard BELORGEY a donné procuration à Pierre VENEL Hugo NIEDERLEANDER a donné procuration à Claudine VIDAL Michel GAGNEPAIN a donné procuration à Jean-Pierre GOUJON Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND

Absent: 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la délibération n°2022/47 en date du 28 septembre 2022,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée municipale qu'il appartient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'AJOUTER les emplois suivants :

- √ 1 responsable des services techniques (35h00) Agent de maitrise principal – (avancement de grade)
- √ 1 chargée d'accueil et de gestion administrative (30h00) Adjoint administratif principal de 1ère classe (avancement de grade)
- DE SUPPRIMER les emplois suivants :

- ✓ 1 agent d'entretien (20h00) Adjoint technique (avancement de grade)
- ✓ 1 directrice ALSH (35h00) Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (avancement de grade)
- ✓ 1 responsable des services techniques Technicien (concours)
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois permanents à temps complets et non complets ainsi modifié,

	AU 28.11.2022		EFFECTIFS	
EMPLOIS	GRADES PAR FILIERES autorisés par l'organe délibérant	Nombre	Nb d'em-	Nb d'em-
		d'emplois existants	plois pourvus	plois non
	FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directrice Générale des ser- vices	Emploi fonctionnel de DGS d'une com- mune de 2 000 à 10 000 habitants	1	0	1
Directrice Générale des ser- vices	Attaché	1	0	1
Coordinatrice-Directrice Gé- nérale des services	Rédacteur	1	1	0
Agent comptable	Adjoint Administratif territorial Principal 1ère classe	1	1	0
Responsable des ressources humaines	Adjoint administratif territorial	1	1	0
Responsable urbanisme	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Gestionnaire administrative	Adjoint Administratif territorial Principal 2ème classe	1	1	0
Responsable des affaires ju- ridiques et financières	Adjoint Administratif territorial Principal 1ère classe	1	1	0
	TOTAL	8	6	2
T	FILIERE CULTURELLE		THE ALCOHOLD	100
Responsable médiathécaire	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
	TOTAL	1	1	0
	FILIERE TECHNIQUE			
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1	1	0
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	1	0	1
Agent polyvalent des ser- vices techniques	Adjoint technique territorial	1	1	0
Agent polyvalent des ser- vices techniques	Adjoint technique territorial Principal 2ème classe	1	1	0
Agent polyvalent des ser- vices techniques	Adjoint technique territorial Principal 2ème classe	1	1	0
Agent polyvalent des ser- vices techniques	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent des ser- vices techniques	Adjoint technique territorial Principal 1ère classe	1	. 0	1
Agent polyvalent des ser- vices techniques	Adjoint technique territorial	1	1	0
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial	1	0	1
	TOTAL	9	6	3
	FILIERE ANIMATION			
Directrice ALSH	Adjoint d'animation territorial principal 1ère classe	1	1	0
Animatrice-directrice adjointe pole élémentaire	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
Animatrice-directrice adjointe pole maternelle	Adjoint d'animation territorial	1	1	0

Animatrice	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
Animatrice	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
	TOTAL	5	5	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Responsable du service de police municipale	Brigadier-chef principal	1	1	0
Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	1	1	0
	TOTAL	2	2	0
TABLEAU I	DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMP	S NON CO	MPLET	
	FILIERE ADMINISTRATIVE			
Agent administratif bureau état-civil	Adjoint Administratif territorial Principal 1ère classe 31h30/hebdo	1	1	0
Chargée d'accueil et de ges- tion administrative	Adjoint Administratif territorial Principal 1ère classe 30h/hebdo	1	0	1
tion administrative	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe 30h/hebdo	1	1	0
Chargée d'accueil Média- thèque	Adjoint Administratif 28h/hebdo	1	1	0
Responsable bureau CCAS	Adjoint Administratif 30 h/hebdo	1	11	0
	TOTAL	5	4	1
	FILIERE MEDICO-SOCIALE			
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
	TOTAL	3	3	0
	FILIERE TECHNIQUE			
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe 30h/hebdo	1	1	0
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial Principal 2ème classe 30h/hebdo	1	1	0
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial Principal 2ème classe 20h/hebdo	1	1	0
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 20h/hebdo	1	1	0
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial 20h/hebdo	1	0	1
	TOTAL	5	4	1
	TOTAL GLOBAL	38	31	7

LA ROQUEBRUSSANNE, le 29 novembre 2022.

ROQUE

Michel GROS.

Le Maire

La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excés de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié executoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :

